

L'abominable crime du Docteur Jean-Paul Théron



Il y a quelques jours, une escouade de gendarmerie envahissait le domicile du docteur Jean-Paul Théron, médecin généraliste en Polynésie française. Jean Paul Théron était emporté sans ménagement, comme un criminel, comme un paquet jeté allongé en diagonale, à l'arrière du véhicule des gendarmes, tête reposant ou plutôt coincée sur le siège avant droit de la voiture. La population a protesté, tant contre la façon d'arrêter un honnête homme que contre la cause de cette brutale irruption dans la paisible vie de villageois Tahitiens.

Quel est donc ce crime faisant être traité sans ménagement aucun ?

Je vais vous décrire sa substance. Le docteur Jean Paul Théron avait eu l'impudence et l'imprudence de prescrire ces médicaments, au demeurant parfaitement légaux. Lisons, nous aussi, l'ordonnance criminelle rendue publique par le tenancier d'officine :

Ivermectine, Plaquenil, Azithromycine, Kardejic, L. Lysie, vitamines D, zinc, vitamines C, boisson abondante minéralisée/eau de coco (le fruit du cocotier), jus de noni (fruit consommé en Polynésie), et, en sus, repos strict.

Comment ce crime abominable, commis par ce médecin généraliste, nous est-il connu ?

Bonne question en effet. Rien de mystérieux, un jeune français métropolitain, devenu pharmacien assistant puis remplaçant en Guadeloupe a finalement posé ses valises en Polynésie française. Y tenant une officine, il a eu il y a quelques jours à servir les produits prescrits indiqués plus haut.

On peut lire, sur la page de ce personnage, je le cite : « *voilà, j'ai servi une personne qui est venue avec le **TORCHON** (c'est ainsi que le mot torchon est frappé) que prescrit ce « médecin ».*

Le tenancier d'officine poursuit, je le cite encore, « le style c'est l'homme », ne dit-on pas : « *dans une commune de Tahiti, un maire engage un médecin adepte du protocole du gourou marseillais : voilà où on en est. Laela joue la carte de l'ivermectine* ».

Plusieurs choses dans cette dénonciation (délation ?) :

1. des médicaments inoffensifs sont baptisés « *protocole du gourou marseillais* » ;
2. Le professeur Raoult voué aux gémonies devient « *le gourou marseillais* » ;
3. tout traitement légal devient **TORCHON** ;
4. le maire est mis en cause et accusé de... *jouer la carte*

de l'ivermectine ;

5. le tenancier d'officine soutient ici le point de vue que des médecins prescrivant l'ivermectine sont des « médecins » et non des médecons, qu'ils sont des adeptes d'une secte et qu'en conséquence c'est une faute de les faire travailler. Traduisons ce jargon. Le délateur préconise les interdits professionnels. Il fut un temps où, du quotidien le **Monde** jusqu'à **France Observateur** de Claude Bourdet (l'ancêtre du Nouvel Obs) on dénonçait les interdits professionnels visant les membres du parti communiste allemand de RFA accusés d'être liés à la RDA. Va-t-on les entendre dénoncer cet appel à l'interdiction de travailler pour les médecins pensant qu'il existe des outils légaux pour soigner et guérir les personnes infectées par le c19, sans avoir à attendre qu'elles aillent mal et qu'il faille les hospitaliser puis les enterrer, avec la larme hypocrite des autorités sanitaires et politiques ?

Après deux jours de garde à vue, le docteur Théron a été remis en liberté. Des poursuites sont-elles engagées ? Sur quel prétexte ? Les amis Martiniquais, Guadeloupéens et Guyanais se reconnaîtront peut-être dans cet arbitraire bureaucratique et policier ?...

Alain Rubin